

CONSTAT

I / Les deux craintes fondamentales des conseillers d'orientation sont :

- ✓ **La perte d'un bon positionnement professionnel** pour au moins 9/10 des conseillers.
Ils ont un réel attachement à leur « maison éducation » dont ils sont, il faut le dire de grands défenseurs (le plus souvent dans le meilleur sens du terme) et de grands connaisseurs de ses rouages, fonctionnements, faiblesse et atouts. Depuis un quart de siècle ils ont toujours globalement et loyalement défendu la réforme du système et les objectifs ambitieux du service public, quitte à être en porte à faux avec le noyau dur « enseignant » de la maison, d'où le profond et vif sentiment de trahison qu'ils ressentent. Pour eux, être de la maison éducation, c'est être investi d'une grande et noble mission reconnue par la nation.
- ✓ **La perte du titre de Psychologue** pour environ 2/3 des conseillers, notamment les plus jeunes.
Les conseillers sont les descendants et héritiers directs des professionnels, praticiens et chercheurs, à l'origine de l'orientation professionnelle puis scolaire en France depuis le début du siècle dernier. De leur rang, en lien avec leurs activités professionnelles, sont issues la majeure partie des développements théoriques et les pratiques d'orientation étroitement liés aux développements de la psychologie différentielle notamment. Ils ont historiquement fortement participé à la création de leur profession et à son positionnement social, et acquis ainsi une réelle reconnaissance au niveau internationale (le positionnement des conseillers français est très largement reconnu et envié par leur homologues étrangers).. Lorsque la profession de psychologue a été organisée par l'homologation du titre de 'psychologue'', ils se sont battus presque 10 ans pour être habilités à porter ce titre. (1991)

Ces deux points sont essentiels pour comprendre la résistance à la décentralisation car ils montrent que les conseillers craignent avant tout **l'affaiblissement de leur reconnaissance sociale et professionnelle** et non pas la réduction d'avantages statutaires. Pour eux, cet affaiblissement de leur reconnaissance sociale et professionnelle se traduirait par une amputation de leur capacité d'agir et d'influer sur le système éducatif et de formation pour le bien des usagers et s'accompagnerait du sentiment de recevoir une moindre gratification « extra-salariale ». Ceci les conduits à exprimer des revendications « préventives » sur l'évolution de leurs missions.

2 / Leurs revendications préventives sont :

- ✓ **Etre d'abord au service du public**, c'est-à-dire être prioritairement au service des usagers du service public d'éducation.
Dans leur esprit cela revient à sauvegarder leur indépendance professionnelle. Pour eux, l'existence du CIO, structure à laquelle ils sont rattachés, les tient hors de portée d'une éventuelle subordination aux objectifs et politiques d'orientation des établissements scolaires. Cette position de relative extériorité a permis aux conseillers d'être souvent les avant-gardes de la réforme, les agents du changement ou les gardiens de la règle, parfois même les « poils à gratter » du système. Avec la régionalisation de leur structure de rattachement (les CIO) les conseillers redoutent fortement une autre dépendance, celle des agents économiques. Ils seraient désormais au service de l'offre de compétences professionnelles exprimée par les milieux « économique » plutôt qu'au service de la demande sociale exprimée par les usagers, qui elle ne se limite pas à la seule dimension professionnelle, puisqu'elle comporte aussi une demande de développement personnel, culturel, citoyen. Il y a pour eux le risque d'une vision réductrice de l'orientation réduisant leur champ professionnel, induisant un changement radical de perspective quant au service public d'orientation, qui ne serait plus prioritairement attaché à faire émerger et à satisfaire la demande sociale.
- ✓ **Etre maître de leurs outils, de leurs informations, de leurs pratiques professionnelles.**
L'expérience, que la plupart trouve globalement satisfaisante, d'un exercice quasi « libéral » de leur profession au sein des CIO « cabinet de groupe » (ce que le titre de psychologue a pu conforter) leur fait redouter tout changement, qu'il soit potentiellement induit par la décentralisation ou par une autre initiative concernant l'évolution des services d'orientation et leur profession.

Pour les conseillers la décentralisation porte potentiellement atteinte à leur vision du service public d'orientation et, en tant que changement, à la dimension « libérale » de l'exercice de leur profession. C'est ainsi que d'une manière concise les conseillers disent : « nous ne voulons pas gérer les flux d'orientation en fonction des directives des milieux économiques auxquels les régions seraient subordonnées, avec des moyens d'agir eux-même subordonnés aux moyens financiers des régions, de quoi produire des inégalités au plan national entre les ressortissant des différentes régions. »

3 / Leur mouvement de protestation obtient un réel écho :

✓ **Au sein du système éducatif**

Pour trois raisons : 1/ l'annonce du transfert a été jugée brutale, sur le plan de la méthode, 2/ une proximité professionnelle entre conseillers et professeurs qui entraîne la solidarité, 3/ la sensibilité du monde enseignant aux thèmes de l'orientation, notamment dans sa dimension professionnelle qui est porteuse, dans leur esprit, du risque de subordination de l'éducation aux agents économiques.

✓ **Hors du système éducatif**

Les conseillers se sont montrés plus mobilisés, actifs, combatifs et communicatifs qu'attendu, au regard de leur poids présumé (4500 COP en France) Ils sont parvenus à faire exister dans les médias leur mouvement dans un contexte pourtant a priori difficile parce que chargé d'autres enjeux sociaux (notamment les retraites.) Les médias sont assez sensibles au thème de l'orientation car ils savent ce thème porteur auprès de leurs lecteurs ou auditeurs, surtout en cette fin d'année scolaire.

Les conseillers sont parvenus à faire de leur décentralisation une illustration forte de la volonté présumée de démantèlement du service public d'éducation.

Faire ce constat sur ce qui touche les conseillers et suscite leurs craintes, sur leurs revendications et leur mobilisation pour faire vivre leur mouvement de protestation, est préalable pour penser un changement. La méthode utilisée par le Ministère a été très mal vécue et jugée méprisante, blessante, et a beaucoup contribué à renforcer la mobilisation et à favoriser l'écho obtenu par le mouvement.

Objectivement le sentiment de trahison et de mépris est alimenté par le fait que le transfert des personnels est engagé en dehors d'un projet défini et clair pour le service public d'orientation. Le transfert n'est pas la conséquence d'une analyse, d'un audit des services, d'un projet. Le concept de proximité ne peut guère être porteur dans la mesure où rien dans le transfert ne permet de dire que les conseillers seront plus proches de leur public privilégié, les scolaires, et surtout plus proches de leurs demandes pour les prendre en charge et les valoriser. Bien au contraire les conseillers pensent et parviennent à faire penser que la décentralisation les rendra plus proches des besoins exprimés par les milieux économiques, qui restent et resteront par nature différents des demandes des usagers d'un service public d'orientation. Une adéquation entre les demandes d'éducation et de formation et les besoins exprimés à un moment donné par les milieux économiques est une chimère, elle ne se réalise que par un ajustement supporté par une bonne partie des usagers, un inéluctable ajustement qu'il s'agit de rendre le moins handicapant, traumatisant et pénalisant possible. Toute réflexion quelque peu approfondie conduit à abandonner une vision étroitement adéquationniste et à promouvoir une éducation aux choix d'orientation de nature à préparer une adaptabilité dont chacun aura besoin « tout au long de sa vie » professionnelle. Une éducation à l'orientation doit développer cette adaptabilité pour qu'elle soit mise en œuvre le moment venu, plutôt que de forcer une adaptation, d'ailleurs anticipée à partir des prévisions d'emplois dont la fiabilité à 3 ou 5 ans est toujours très incertaine.

Force est de constater qu'au niveau du Ministère de l'Éducation Nationale, (comme au niveau décisionnel du Premier Ministre d'ailleurs) cette vision moins simpliste et plus opérante de l'orientation semble être négligée. L'idée comme quoi bien informer les jeunes sur les débouchés et les réalités des métiers serait suffisante pour satisfaire aux exigences du public en matière d'aide à l'orientation semble dominante, voire relever de la pensée unique. Cette pensée a le mérite d'être simple, communicable sans doute, mais hélas simpliste et caricaturale. Elle ne peut produire qu'une solution elle-même simpliste et hélas inopérante.

Cette ignorance des réalités de l'orientation de la part du Ministère de l'Éducation Nationale, alors qu'il en a la charge est le fruit d'une incurie et d'un immobilisme dont l'administration "centrale" seule porte la responsabilité.

Hélas cet état de fait peut justifier une décentralisation, puisqu'il nous faut admettre qu'il est possible de trouver des interlocuteurs régionaux (en Rhône-Alpes par exemple) capable d'initier une démarche dont l'État ignore l'intérêt si ce n'est même l'existence.

Mais attention, une constatation s'impose : ce n'est évidemment pas le cas de toutes les régions, et ceci donne du corps aux craintes exprimées par les conseillers de voir se creuser des inégalités entre les régions sur la qualité et même les missions de leur service public d'orientation respectif. Ouf, dirons certains, voilà qui invalide la régionalisation.

Il est donc impératif de tenir compte de ce constat pour induire un nécessaire changement avec lucidité afin qu'il produise à terme des effets positifs sur l'ensemble du territoire. La mesure de décentralisation en elle-même est loin de pouvoir être positive de facto, elle pourrait bien se traduire par une réelle perte de compétence institutionnelle dommageable. En somme : ça va mal, mais attention ça peut être pire !

PRECONISATION

Le mouvement des conseillers gagnerait à être porteur d'une proposition, celle de réclamer la préparation d'une loi Nationale sur l'orientation "tout au long de la vie" serait, me semble-t-il, très positive.

Préparer une loi sur l'orientation "tout au long de la vie"

. Il s'agirait de traiter de deux points centraux et principaux :

- **l'un touchant à l'exercice du droit à l'orientation « tout » au long de la vie » pour chaque citoyen :**
Définir l'exercice du droit à l'orientation "tout au long de la vie" pour chaque citoyen, et son accès aux services et prestations des différents organismes composant un réseau d'organismes refondé pour satisfaire les besoins analysés des différents publics.
- **l'autre à l'organisation de l'ensemble des structures et organisme participant à l'orientation et à l'insertion professionnelle et sociale des différents publics,**
Redéfinir les missions et la place de chacun (CIO,MLJ, CIBC,MIFE,CIDJ, ...), penser de manière globale les champs d'intervention et de compétence des acteurs, leur formation et leur niveau de qualification, le financement des structures, En particulier les rapports entre système éducatif, organismes de formations professionnelles et structures d'orientation serait précisés (ou redéfinis) , ainsi que les procédures d'orientation et d'affectation qui régissent les ajustements nécessaires entre demande et offre pour répartir des responsabilités quant à cette gestion des flux.

Dans le cadre de cette loi définir un projet national pour les CIO

Dans le cadre de cette loi sur l'orientation serait défini la place du CIO et de ses personnels, ses missions, ce que nous pourrions résumer ainsi en quelques lignes :

:

- 1. Affirmer que les conseillers devront accomplir une partie de leur temps de travail :**
 - Au sein des établissements, auprès des scolaires dans le cadre d'actions engagées de manière contractuelle entre CIO et établissements pour y favoriser **l'éducation à l'orientation** par des actions individualisées et collectives (2/3 temps globalement.)
 - Au sein des CIO, lieu d'accueil de tous les publics demandeurs d'information, d'aide et de conseil en orientation (le 1/3 temps restant globalement).
- 2. Garantir une formation au niveau MASTER équivalent au niveau de recrutement actuel.**
 - Avec un minimum de 180 crédits « psychologiques » sur les 300 nécessaires. (selon le système LMD)
 - Avec le maintien d'un institut national de l'orientation (par éventuelle transformation de l'actuel INETOP), ayant une vocation de recherche et développement sur le plan pédagogique et méthodologique afin d'alimenter les évolutions professionnelles et garantir par son activité le haut niveau de formation et de professionnalisation auquel notre pays peut et doit prétendre dans le champ de l'orientation.
- 3. Créer des CIO ayant un statut d'Etablissement Public Régional**
 - Disposant d'une délégation par bassin d'emploi et de formation
 - Susceptibles de faire exister et vivre des espaces locaux d'information avec des partenaires locaux

Quand le Ministre cite, en exemple de réussite, le transfert des Lycées aux régions pour rassurer les conseillers et leur présente le transfert des CIO comme du même type, pour prédire ses bienfaits, ces derniers ne manquent pas de lui faire remarquer que le transfert de personnels ne peut tout de même pas être assimilé et comparé à un transfert "d'immobilier". Cette comparaison maladroite de la part du Ministre, qui alimente le sentiment d'être méprisé, invite les conseillers à lui démontrer que si les murs ne peuvent faire de la résistance active, les personnels le peuvent.

Pour démontrer qu'ils ne sont pas des murs ils peuvent faire plus que résister : **faire des propositions.**

<p>Quelles organisations représentant les services et ses personnels seraient disposées à lancer un appel général à la réflexion pour l'élaboration d'une proposition de changement de nos services ?</p>
--